



Doc. 14900  
24 juin 2019

## Renforcer le processus décisionnel de l'Assemblée parlementaire concernant les pouvoirs et le vote

### Amendement<sup>1</sup> n° 58

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 7, insérer la phrase suivante:

«Aucune circonstance ne confère à une délégation nationale le droit de désigner un membre visé par des sanctions des Etats-Unis.»

*Déposé par:*

GALE Roger, Royaume-Uni, CE  
ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC  
GOGUADZE Nino, Géorgie, CE  
HOWELL John, Royaume-Uni, CE  
LIDDELL-GRAINGER Ian, Royaume-Uni, CE

---

1. 2019 - Troisième partie de session

